



CONDITIONS D'ADMISSION ET TARIFICATION 2022/2023

CONDITIONS D'ADMISSION

MATERNELLE

Les élèves sont accueillis en classe maternelle dès l'âge de 3 ans (accomplis avant le 1^{er} septembre) et ils doivent obligatoirement être propres. Si l'Ecole estimait que l'élève n'est pas encore apte à suivre le cours et/ou n'est pas complètement propre, nous reconnaissons que l'Ecole se réserve le droit de mettre fin au Contrat d'Inscription avec effet immédiat, conformément au point 5 de celui-ci.

GRADES 1 à 5

Les élèves sont accueillis en Grade 1 dès l'âge de 6 ans.

GRADES 6 à 10

Les élèves sont accueillis en Grade 6 dès l'âge de 11 ans (A partir de Grade 6 application du MYP).

DOCUMENTATION DE SUPPORT

Toute admission se fait en remplissant notre formulaire d'inscription qui doit être accompagné des **pièces suivantes, dès leur disponibilité, et, sauf là où spécifié, en tout cas avant le premier jour d'école** :

- Certificat de Résidence élargis
- OTR Formulaire Médical (avant la fin de septembre 2022)
- Un protocole de prise en charge des allergies/maladies (en cas d'allergies ou d'autres maladies)
- Copie du carnet de vaccination
- Une photo digitale de l'élève
- La dernière page du Règlement Interne de OTR dument remplie et signée
- Le Contrat d'Inscription dument rempli signé
- La dernière page de ce document dument remplie et signée
- **SEULEMENT POUR LES RESORTISSANTS DE PAYS TIERS (hors UE)***: Attestation émise par le « Ministère de la Santé – Direction de la Santé » qui certifie que l'enfant s'est soumis(e) à l'examen médical obligatoire.

La facture d'inscription doit être payée dans les termes qu'y sont reportés.

* **ATTENTION** : L'école ne pourra pas accepter les enfants sans ce document.

TARIFICATION 2022/2023

OTR International School est une école privée et payante, le prix est défini chaque année par le Conseil d'Administration. Cette scolarité est réévaluée avant chaque rentrée scolaire sur base de la planification financière annuelle.

OTR International School est une a.s.b.l, (association sans but lucratif) et donc une association qui « ne se livre pas à des opérations industrielles ou commerciales, ou qui ne cherche pas à procurer à ses membres un gain matériel ». Les prix sont calculés après avoir pris en compte la subvention annuelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La structure des frais de notre école varie principalement selon la classe de l'élève et les composants du coût totale annuel sont :

Frais 1^{er} inscription : € 300 (non remboursable)

Demandé pour chaque nouvel élève lors de sa première inscription. Ce montant comprend, entre autres, un sac à dos pour livres et un sac de sport.

Dépôt : € 450

Facturé lors de la première inscription pourra être remboursé sur demande des parents après le départ définitif de leur enfant à condition que le paiement des factures précédentes ait été complètement soldé.

Frais de Scolarité :

	1 ^{er} enfant	à partir du 2 ^e enfant (-10%)
- <u>Maternelle</u> (5 jours par semaine)	€ 10 800*	€ 9 720*
- <u>Grades 1-5</u> (5 jours par semaine)	€ 12 150*	€ 10 935*
- <u>Grades 6-10</u> (5 jours par semaine)	€ 13 650*	€ 12 285*

Un versement anticipé et non remboursable des frais de scolarité de EUR 2 000 (EUR 1 800 à partir du 2^e enfant) est demandé lors de la 1^{er} inscription et/ou de la réinscription.

Selon le niveau de classe fréquenté, les frais de Scolarité incluent le matériel éducatif et didactique.

Pour les élèves de 10^e année souhaitant obtenir (ce qui n'est pas obligatoire) le diplôme MYP des frais d'examen de 500 EUR seront facturés séparément.

* Les Frais de Scolarité sont basés sur l'indice des salaires luxembourgeois fixé à partir d'octobre 2021, à **855,62** par le STATEC.

Toute augmentation de l'indice ci-dessus entraînera une augmentation automatique et proportionnelle des Frais de Scolarité adaptés à compter du mois de l'augmentation de l'index.

Stability Fund : Pour l'année scolaire 2022/2023, il n'y aura pas de Stability Fund à verser

Le Stability Fund (suivant conseil de la Commission du Contrôle des Ecoles Privées datée 10 octobre 2007), payable à la 1^{er} inscription et/ou lors de la réinscription, est la réserve constituée pour faire face à des circonstances négatives non prévisibles lors de la planification financière de l'école.

Building Fund : Pour l'année scolaire 2022/2023, il n'y aura pas de Building Fund à verser.

Suivant conseil de la Commission du Contrôle des Ecoles Privées datée 10 octobre 2007 OTR International School pourrait demander la participation des Parents d'Elèves au financement aux dépenses de l'Ecole concernant les frais de matériel, d'équipement et de maintenance de l'immeuble.

Schéma des frais annuelles :

Frais pour l'année scolaire 2022/2023				
Frais Annuelles de Scolarité		Stability Fund	Building Fund	Frais d'inscription & Dépôt
1 ^{er} Enfant	MAT	10 800,00 €		
	G1-G5	12 150,00 €	0,00 €	0,00 €
	G6-G10	13 650,00 €		
-10% 2 ^e Enfant	MAT	9 720,00 €		
	G1-G5	10 935,00 €	0,00 €	0,00 €
	G6-G10	12 285,00 €		
				Dépôt* 450,00 €
				1 ^{er} inscription 300,00 €
* Remboursable après départ de l'école				

Facturé à l'inscription/réinscription :

		1 ^{er} inscription	Réinscription
1 ^{er} Enfant	Frais de scolarité anticipées	€ 2 000	€ 2 000
	Stability Fund	-	-
	Building Fund	-	-
	Dépôt	€ 450	-
	Inscription	€ 300	-
	TOTAL	€ 2 750	€ 2 000
-10% 2 ^e Enfant	Frais de scolarité anticipées	€ 1 800	€ 1 800
	Stability Fund	-	-
	Building Fund	-	-
	Dépôt	€ 450	-
	Inscription	€ 300	-
	TOTAL	€ 2 550	€ 1 800

Echéancier de facturation des Frais de Scolarités :

		Frais de scolarité 2022/2023			
		Déjà payé à la 1 ^{er} inscription/réinscription	Avant 15/10/22	Avant 15/01/23	Avant 15/05/23
1 ^{er} Enfant	MAT	€ 2 000	€ 1 600	€ 3 600	€ 3 600
	G1-G5	€ 2 000	€ 2 050	€ 4 050	€ 4 050
	G6-G10	€ 2 000	€ 2 550	€ 4 550	€ 4 550
-10% 2 ^e Enfant	MAT	€ 1 800	€ 720	€ 3 600	€ 3 600
	G1-G5	€ 1 800	€ 1 035	€ 4 050	€ 4 050
	G6-G10	€ 1 800	€ 1 385	€ 4 550	€ 4 550

Sur demande des Parents, et à la seule discretion de l'école, un paiement mensuel pourra être accordé sous condition qu'un ordre permanent soit mis en place pour le 1^{er} jour de chaque mois. L'échelonnement sera arrêté en cas de non respect dès la première échéance.

Formalités de Paiement :

Les factures seront adressées comme spécifié dans le contrat.

Dans le cas où la facture serait au chef d'une société ou entreprise, celle-ci recevra une unique facture en début d'année scolaire.

Instructions bancaires OTR :

Banque : Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat
 BIC code : BCEE LU LL
 IBAN : LU33 0019 3555 8213 6000
 Bénéficiaire : Over The Rainbow A.s.b.l. International School

Page à rendre à l'école dument remplie et signée

Luxembourg, le _____

NOM et PRENOM de l'ENFANT _____

Je soussigné/e, _____ Parent 1 ou tuteur/rice de l'enfant,

et

je soussigné/e, _____ Parent 2 ou tuteur/rice de l'enfant,

Je/Nous certifie/certifions avoir pris connaissance des **conditions d'admission et de la tarification 2022/2023.**

Signature/Signatures (précédée/s des mots manuscrits « *Lu et approuvé* »)

(Parent 1)

(Parent 2)